Droit: cas pratique

William SCHMITT

2018-2019

1 Phase d'embauche

Question 1: recrutement

Offre d'embauche : entente sur presque tout, sauf la rémunération Promesse d'embauche : entente sur tous les éléments, promesse unilatérale

Dans ce cas, il n'y a pas d'accord sur la rémunération et l'entreprise ne s'est pas engagée. Il ne s'agit donc pas d'une promesse.

S'il y a accord sur les éléments importants du contrat, cela peut constituer une promesse.

Question 2 : CDD répétés

Sur 2 ans, on peut penser que l'augmentation de l'activité n'est pas temporaire, et que le contrat devrait être requalifié en CDI et obtenir une indemnité (souvent égale à 1 mois de salaire).

2 Exécution du contrat

Question 3 et 4 : période d'essai

La période d'essai ne peut pas être reconduite **automatiquement**. En cas d'arrêt maladie, la période d'essai est prolongée de la durée du dit arrêt. Le caractère discriminatoire peut être lié à une éventuelle absence de fautes.

L'annulation de la formation semble jouer en sa faveur.

Question 5: prime

Droit à la prime : non

1

Question 6: non-concurrence

Non, car il pourrait encore signer des contrats dans une entreprise d'un même secteur d'activité.

Question 11:

Question ouverte : si caractère disciplinaire : pas de préavis, sinon pas d'indemnité puisqu'incapacité à effectuer le préavis.

Question 12:

Plus de liberté (négociation indemnité + date), et plus facile pour le moral